

Propositions du Conseil-exécutif et de la commission

ACE n° 1252

Décret sur les tâches des Directions et de la Chancellerie d'Etat et sur la désignation des Directions (DTDD), modification

Droit en vigueur	Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
		Majorité	Minorité	
	Décret sur les tâches des Directions et de la Chancellerie d'Etat et sur la désignation des Directions (DTDD)			
	<i>Le Grand Conseil du canton de Berne, sur proposition du Conseil-exécutif, arrête:</i>			
	I.			
	L'acte législatif 152.010 intitulé Décret sur les tâches des Directions et de la Chancellerie d'Etat et sur la désignation des Directions du 11.09.2019 (DTDD) (état au 01.01.2020) est modifié comme suit:			
Art. 6 Direction des finances ¹ La Direction des finances accomplit les tâches qui lui sont attribuées dans les domaines a des finances cantonales, b du personnel, c des impôts,				

Droit en vigueur	Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
		Majorité	Minorité	
d des technologies de l'information et de la communication, e du développement de l'organisation de l'administration.	d <u>du pilotage de l'utilisation</u> des technologies de l'information et de la communication <u>(TIC) ainsi que de la fourniture des prestations TIC de base,</u> e du développement de l'organisation de l'administration. f de la sécurité de l'information.			
Art. 9 Chancellerie d'Etat ¹ La Chancellerie d'Etat remplit les fonctions d'état-major qui sont les siennes et accomplit les tâches qui lui sont attribuées dans les domaines a de la planification politique, b des droits politiques, c de la publication officielle des actes législatifs, d de l'information du public et de la communication, e des langues, f de l'accompagnement législatif, g des affaires du Jura bernois, h de l'égalité entre la femme et l'homme,				

Droit en vigueur	Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
		Majorité	Minorité	
i des archives.	i des archives. ₁ k du pilotage de la numérisation de l'administration, en collaboration avec la Direction des finances.			
	II.			
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>			
	III.			
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>			
	IV.			
	Le Conseil-exécutif fixe la date d'entrée en vigueur de la présente modification.			
	Berne, le 16 juin 2021 Au nom du Conseil-exécutif, la présidente: Simon le chancelier: Auer	Berne, le 25 octobre 2021 Au nom de la commission, le président: Zaugg-Graf		Berne, le 3 novembre 2021 Au nom du Conseil-exécutif, la présidente: Simon le chancelier: Auer